



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/ScC18/Doc.4.1
28 février 2014

Français
Original: Anglais

18^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
Bonn (Allemagne), 1-3 juillet 2014
Point 4.1 de l'ordre du jour

PLATE-FORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Résumé

Ce rapport détaille l'état actuel de la coopération entre le Secrétariat et la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES - Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), au 31 mars 2014.

Conformément à la résolution 10.8, le Secrétariat de la CMS a participé aux réunions de l'IPBES et a rédigé des demandes à l'IPBES sur les questions scientifiques et techniques qui requièrent l'attention de la Plate-forme. Le Secrétariat a également fourni des commentaires sur l'avant-projet du programme de travail de l'IPBES 2014-2018.

PLATE-FORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

1. La Conférence des Parties (COP), à sa dixième réunion qui s'est tenue à Bergen, Norvège, du 20 au 25 novembre 2011, a adopté la résolution 10.8 sur la coopération entre la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS. Dans cette résolution, la Conférence des Parties:

- 1.1 Reconnaît *le besoin de renforcer et d'améliorer l'interface science-politique en vue de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité grâce à l'établissement d'une plate-forme entre science et politique;*
- 1.2 *Prie par ailleurs le Conseil scientifique de participer au processus pertinent de l'IPBES, en collaboration avec les organes consultatifs des autres AEM, le cas échéant; et*
- 1.3 *Charge le Secrétariat d'entretenir des relations de travail coopératives avec l'IPBES, de participer comme il se doit aux réunions de la Plate-forme et de rédiger des rapports sur l'avancement des travaux au Comité permanent, si les ressources le permettent.*

2. Conformément à la résolution 10.8, le Président du Conseil scientifique et les membres du Secrétariat ont représenté la CMS à la première réunion de la Plénière de la Plate-forme (IPBES-1), qui s'est tenue à Bonn, Allemagne, du 21 au 26 janvier 2013. Le rapport final de la réunion figure dans le document IPBES/1/12 (disponible sur www.ipbes.net). Les principaux résultats de cette réunion comprennent le processus de préparation du programme de travail initial de la Plate-forme ainsi que des procédures pour la réception et la hiérarchisation des demandes soumises à la Plate-forme.

3. Conformément à l'IPBES-1, le Secrétariat intérimaire de l'IPBES a lancé un appel pour la soumission de demandes à l'IPBES sur des questions scientifiques et techniques qui requièrent l'attention de la Plate-forme.

4. En réponse à cet appel à propositions, le Secrétariat de la CMS a élaboré en étroite consultation avec l'ASCOBANS, l'AEWA, le Secrétariat d'EUROBATS, et le Conseil scientifique - à travers l'espace de travail du Conseil scientifique de la CMS - six demandes d'évaluations scientifiques pour le compte de la CMS, de l'ASCOBANS, de l'AEWA et d'EUROBATS. Le Professeur Alfred Oteng-Yeboah, Président du Comité permanent de la CMS, a présenté ces six demandes à l'IPBES le 5 mai 2013. Elles étaient les suivantes:

- 4.1 La fonction des espèces migratrices dans les écosystèmes;
- 4.2 Les aspects économiques des services écosystémiques fournis par les espèces migratrices;
- 4.3 Les systèmes d'aires protégées et les besoins des espèces migratrices, en particulier la connectivité;
- 4.4 Les espèces migratrices marines dans les zones dépassant les juridictions nationales;
- 4.5 Les espèces migratrices et le changement climatique; et
- 4.6 Les savoirs traditionnels et les oiseaux migrateurs.

5. Ces demandes, ainsi que celles soumises au Secrétariat intérimaire de l'IPBES par les gouvernements, les AEM et les ONG, sont disponibles en ligne sur <http://www.ipbes.net/intersessional-process/previous-comments-received.html>.

6. Les évaluations des six propositions de la CMS ont été considérées comme pouvant potentiellement avoir un impact significatif pour la promotion de la conservation des espèces migratrices. Les six demandes soulignaient notamment l'expertise disponible au sein du réseau de spécialistes de la CMS pour répondre à ces questions.

7. Toutes les demandes ont été examinées en profondeur lors des réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire (MEP - Multidisciplinary Expert Panel) qui ont suivi, et lors de la deuxième réunion de la Plénière de la Plate-forme (IPBES - 2), qui s'est tenue à Antalya, Turquie, du 9 au 14 décembre 2013.

8. L'IPBES-2 s'est terminée par l'adoption d'un programme de travail initial très ambitieux pour la Plate-forme pour la période 2014-2018. La réunion a fait preuve d'un engagement fort pour la mise en œuvre de ce programme en garantissant déjà plus de la moitié (25,4 millions d'USD) du total des 43,5 millions d'USD requis.

9. Le programme de travail adopté par l'IPBES-2 contient les objectifs et les résultats suivants:

9.1 Objectif 1: Renforcer les capacités et les connaissances à l'interface science-politique pour que la Plate-forme puisse s'acquitter de ses principales fonctions, et à cette fin:

9.1.1 Mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plate-forme, et les ressources que l'on pourrait mobiliser en catalysant l'appui financier et en nature.

9.1.2 Développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plate-forme.

9.1.3 Élaborer des procédures et des approches participatives pour travailler avec les systèmes de connaissances locaux et autochtones.

9.1.4 Répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances et de données aux fins de l'élaboration des politiques en catalysant les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances et exploiter les réseaux.

9.2 Objectif 2: Renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial:

9.2.1 Rédiger un guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux.

9.2.2 Réaliser des évaluations régionales/sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

9.2.3 Réaliser une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

9.3 Objectif 3: Renforcer l'interface science-politique s'agissant des questions thématiques et méthodologiques:

9.3.1 Réaliser une évaluation thématique accélérée des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire.

9.3.2 Réaliser trois évaluations thématiques: dégradation et restauration des terres; espèces exotiques envahissantes; et utilisation durable et conservation de la biodiversité et renforcement des capacités et outils.

9.3.3 Mettre au point des outils et des méthodes d'aide à la décision pour l'analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques sur la base d'une évaluation accélérée et d'un guide.

9.3.4 Mettre au point des outils et des méthodes à l'appui des politiques concernant les diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits procurés par la nature à l'homme, y compris les services écosystémiques sur la base d'une évaluation et d'un guide.

- 9.4 **Objectif 4:** Faire connaître et évaluer les activités de la Plate-forme, ses produits et ses conclusions:
- 9.4.1 Dresser un catalogue des évaluations pertinentes.
 - 9.4.2 Élaborer un plan de gestion de l'information et des données.
 - 9.4.3 Dresser un catalogue d'outils et de méthodes à l'appui des politiques.
 - 9.4.4 Élaborer un ensemble de stratégies, produits et processus de communication, de sensibilisation et de participation.
 - 9.4.5 Effectuer une étude de l'efficacité des orientations, procédures, méthodes et approches visant à guider le développement futur de la Plate-forme.
10. Le texte intégral du programme de travail se trouve dans la décision de l'IPBES-2/5, annexé au rapport de la réunion de l'IPBES-2 (<http://www.ipbes.net/plenary/ipbes-2.html>).
11. Conformément aux discussions de l'IPBES-2, le Président de l'IPBES a demandé la nomination d'experts pour contribuer au programme de travail de l'IPBES. Les candidatures ont été examinées à la troisième réunion du MEP et du Bureau de l'IPBES, qui s'est tenue du 10 au 14 mars 2014, à Bonn, en Allemagne. Le Président du Comité permanent de la CMS, Prof. Alfred Oteng-Yeboah, a participé à la réunion en tant que Vice-Président du Bureau de l'IPBES, ainsi que le Président du Conseil scientifique de la CMS, Dr. Fernando Spina. Les deux présidents ont pris part à l'examen des candidatures. Les experts désignés comprenaient notamment le Conseiller nommé par la COP de la CMS pour la faune néotropicale, Dr. Rodrigo Medellín.
12. La Plénière de l'IPBES tiendra sa troisième réunion (IPBES-3) à Bonn, en Allemagne, en janvier 2015.

Action requise:

Le Conseil scientifique est invité à:

- Prendre note de ce document et faire part de ses commentaires, le cas échéant.